

GESTION DES SITES ET DES SOLS POLLUÉS : REGLEMENTATION, DIAGNOSTIC ET REHABILITATION

Cette formation développe les aspects de la gestion des sites et des sols pollués ; de la réglementation à la méthodologie applicable en passant par les techniques de dépollution.

Objectifs opérationnels

- Utiliser les outils méthodologiques dans la gestion des sites et sols pollués
- Sélectionner les différentes techniques qui permettent d'assurer une réhabilitation de sites pollués

Public Concerné

- Ingénieurs et responsables chargés de projets d'aménagement ou de construction sur des sites et sols pollués
- Responsables environnement des entreprises, des collectivités locales, des services de l'État ou de l'industrie
- Ingénieurs et responsables chargés de réponses aux appels d'offres sur des projets d'aménagement ou de construction

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Réglementations, méthodologie et techniques de dépollution

Pouvoirs, obligations et responsabilités des différents acteurs du projet

- Aménageur
- Exploitant
- Propriétaire
- Maître d'ouvrage
- Préfet
- Maire
- Bureau d'études
- Entreprise générale, entreprise de terrassement, entreprise spécialisée VRD

Méthodologie applicables à la gestion des sites potentiellement pollués : réhabilitation sur la base de l'usage futur

Diagnostique afin d'évaluer la compatibilité entre l'état de contamination du site et l'usage futur et gérer les terres excavées

Deux outils, « interprétation de l'état des milieux » et « plan de gestion »

Mise en oeuvre les mesures de réhabilitation optimales

S'assurer de l'acceptabilité des risques environnementaux et sanitaires

Gérer les terres excavées au meilleur coût et contrôler les travaux

- Guides applicables aux sites et sols pollués
- Techniques de dépollution adaptées aux enjeux de chaque projet
- Identifier les différentes techniques de traitement, leurs avantages et leurs inconvénients : techniques biologiques, physico-chimiques, stockage des terres polluées excavées
- Certification des bureaux d'études
- Norme NFX 31-620, certification des prestataires

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

Méthodes et moyens pédagogiques

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur en construction ou architecte.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com